

| BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL / BREVET DES MÉTIERS D'ART | | | |
|---|--------------|-------------|-------------------|
| Sujet | Session 2017 | Durée : 2 h | Coefficient : 2,5 |
| Épreuve : HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE | | | |
| DATE DE L'ÉPREUVE : JEUDI 15 JUIN 2017 à 14h00 | | | |

Le candidat ou la candidate traite obligatoirement les trois parties : histoire, enseignement moral et civique et géographie.

Pour les première et troisième parties, le candidat ou la candidate a le choix entre deux sujets.

Ce sujet comporte une annexe en page 9 à remettre avec la copie.

| | Pages |
|--|--|
| <p align="center">Première partie</p> <p align="center">Géographie (sujets d'étude)</p> <p align="center">9 points</p> | <p align="center">2/9</p> <p align="center">et</p> <p align="center">3/9</p> |
| <p align="center">Deuxième partie</p> <p align="center">Enseignement moral et civique (thèmes)</p> <p align="center">4 points</p> | <p align="center">4/9</p> |
| <p align="center">Troisième partie</p> <p align="center">Histoire (situations)</p> <p align="center">7 points</p> | <p align="center">5/9</p> <p align="center">et</p> <p align="center">7/9</p> |

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef ou à la cheffe de salle.

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

| | |
|---|--------------|
| Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités | |
| Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique | |
| Repère de l'épreuve : 1706 – FHG HGEC | Page 1 sur 9 |

Première partie : Géographie

(Sujets d'étude)

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : la France dans l'Union européenne et dans le monde

Repérer dans le temps et dans l'espace

(2 points)

1) Sur votre copie, nommez les quatre territoires français désignés par un numéro en indiquant à chaque fois le numéro correspondant au territoire.



Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(7 points)

- 2) « La France est une grande puissance touristique mondiale ». Justifiez cette affirmation par trois arguments.
- 3) Expliquez pourquoi l'on dit que Paris est une ville mondiale.
- 4) Donnez deux arguments ou exemples qui montrent que la France est bien reliée à l'espace européen par les réseaux de transports.

OU

Sujet 2 : l'Union européenne et ses territoires

Repérer dans le temps et dans l'espace

(3 points)

1) Complétez la carte fournie en annexe :

a) Localisez et nommez sur le fond de carte quatre pays membres de l'Union européenne, en dehors de la France.

b) Complétez les trois éléments vides de la légende avec les propositions suivantes : pays membres de l'espace Schengen, pays membres de l'Union européenne, pays membres de la zone euro.

c) Localisez et nommez la ville siège de la Commission européenne.

Mettre en œuvre les démarches et les connaissances

(6 points)

2) Indiquez si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses et justifiez votre réponse à l'aide d'un exemple précis :

a) Un pays candidat à l'entrée dans l'Union européenne doit respecter un certain nombre de critères politiques et économiques.

b) L'espace Schengen favorise les échanges entre les pays membres.

c) Toutes les institutions européennes ont leur siège à Bruxelles.

3) La question de l'élargissement de l'Union européenne fait régulièrement débat. Présentez au moins un argument des partisans de l'élargissement et au moins un argument de ses adversaires.

4) Choisissez une inégalité de développement présente au sein de l'Union européenne : citez-la puis présentez la politique menée par l'Union européenne pour la réduire.

Deuxième partie : Enseignement moral et civique (Thèmes)

Compétences évaluées :

- Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu.
- Mobiliser les connaissances exigibles.
- Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique.

Thème : pluralisme des croyances et laïcité

Document : Observatoire de la laïcité, extraits du guide *La Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée*, 2013

[...]

Le préambule de la Constitution française du 27 octobre 1946¹ énonce : « *Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.* » [...]

La manifestation de la liberté de conscience ne doit pas entraver la sécurité et l'hygiène : L'article 9-2 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme retient explicitement des impératifs de sécurité ou de santé comme restrictions légitimes au droit de manifester ses convictions ou opinions : [...]

Cas concrets :

Un maçon refuse de mettre son casque de protection sur le chantier au motif que ses convictions religieuses lui interdisent de couper ses cheveux ; un machiniste refuse de tailler ou protéger sa barbe au motif que ses convictions lui interdisent de raser sa barbe ; une chimiste refuse d'ôter son foulard au motif que ses convictions religieuses lui interdisent de montrer ses cheveux ; un salarié refuse la visite médicale au motif que sa religion lui interdit de se dévêtir devant une personne de sexe opposé, etc. [...]

1. Intégré à la constitution de la V^e République.

Source : site de l'Observatoire de la laïcité,
www.gouvernement.fr/documents-de-l-observatoire-de-la-laicite (consulté le 25 janvier 2017).

Questions

1) En vous appuyant sur le document ci-dessus, expliquez pourquoi l'on peut dire que le droit cherche un équilibre entre la liberté de croyance et les impératifs d'une entreprise.

2) Vous êtes chef d'entreprise. Quel peut être, pour vous, l'intérêt du guide *La Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée* ? Vous appuieriez vos propos sur au moins un exemple précis.

Le candidat ou la candidate a le choix entre les deux sujets suivants.

Sujet 1 : les 14 points de Wilson

Document 1 : extraits du discours du président Wilson au Congrès des États-Unis le 8 janvier 1918

Nous sommes entrés dans cette guerre parce que des violations du droit se sont produites qui nous touchaient au vif, et qui rendaient la vie de notre peuple impossible, à moins qu'elles ne fussent réparées, et que le monde ne fût une fois pour toutes assuré contre leur retour. [...]

Ce que nous voulons, c'est que le monde devienne un lieu sûr où tous puissent vivre, un lieu possible spécialement pour toute nation éprise de la paix, comme la nôtre, pour toute nation qui désire vivre sa propre vie en toute liberté, décider de ses propres institutions, et être assurée que les autres nations la traitent en toute justice et loyauté, au lieu de se voir exposée à la violence et aux agressions égoïstes de jadis [...]

C'est donc le programme de la paix du monde qui constitue notre programme. Et ce programme, le seul que nous croyons possible, est le suivant : [...]

14°. Il faut qu'une société des nations soit constituée en vertu de conventions formelles visant à offrir des garanties mutuelles d'indépendance politique et d'intégralité territoriale aux grands comme aux petits États.

Source : site MJP – Digithèque de matériaux juridiques et politiques, université de Perpignan, 2015,
<http://mjp.univ-perp.fr/traites/sdn1919.htm> (consulté le 27 septembre 2016).

Document 2 : extraits du Pacte de la Société des Nations, constituant la première partie du Traité de Versailles, 28 juin 1919

Les hautes parties contractantes,

Considérant que, pour développer la coopération entre les nations et pour leur garantir la paix et la sûreté, il importe

D'accepter certaines obligations de ne pas recourir à la guerre,

D'entretenir au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur,

D'observer rigoureusement les prescriptions du droit international, reconnues désormais comme règle de conduite effective des gouvernements,

De faire régner la justice et de respecter scrupuleusement toutes les obligations des traités dans les rapports mutuels des peuples organisés,

Adoptent le présent pacte qui institue la Société des Nations. [...]

Article 10.

Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. [...]

Article 11.

1. Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société, intéresse la Société tout entière et que celle-ci doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des nations.

Source : site MJP – Digithèque de matériaux juridiques et politiques, université de Perpignan, 1998,
<http://mjp.univ-perp.fr/traites/sdn1919.htm> (consulté le 27 septembre 2016).

Questions

- 1) Présentez l'auteur de ce discours, le contexte international dans lequel il le prononce et les objectifs qu'il met en avant. (document 1)
- 2) Quels objectifs du président Wilson le traité de Versailles prend-il en compte ? (documents 1 et 2)
- 3) Les objectifs du président Wilson et de la Société des Nations ont-ils été atteints durablement ? Justifiez votre réponse.

OU

Sujet 2 : le plan Marshall et le début de la guerre froide

Document 1 : extraits du rapport d'Andreï Jdanov, membre du Bureau politique du parti communiste d'URSS

La “*doctrine Truman*¹” et le “*plan Marshall*” sont, dans les conditions actuelles aux États-Unis, l'expression concrète des efforts expansionnistes. Au fond, ces deux documents sont l'expression d'une même politique, bien qu'ils se distinguent par la forme sous laquelle y est présentée une même et seule prétention américaine d'asservir l'Europe. [...]

Suite à la directive de Washington, les gouvernements d'Angleterre et de France avaient proposé à l'Union Soviétique de participer à l'examen des propositions Marshall. Une telle démarche devait masquer le caractère hostile à l'URSS de ces propositions. Sachant bien d'avance que l'URSS se refuserait à discuter les propositions d'aide américaine selon les conditions formulées par Marshall, on avait fait le calcul d'en profiter pour essayer de mettre à la charge de l'URSS la responsabilité du “*refus de contribuer à la reconstruction économique de l'Europe*”, et de cette façon dresser contre l'URSS les pays européens qui ont besoin d'un secours réel. Si, par contre, l'URSS acceptait de participer aux pourparlers, il serait facile de faire tomber dans le piège de “*la reconstruction économique de l'Europe avec l'aide de l'Amérique*” les pays de l'Est et du Sud-Est de l'Europe. [...] Le “*plan Marshall*” avait comme objectif de sonder la fermeté de leur situation économique, de tenter de les séduire et de les lier ensuite par le “secours” du dollar.

¹ La doctrine Truman affirme que les États-Unis doivent être les défenseurs du monde libre face à l'expansion soviétique en Europe.

Source : rapport présenté à la conférence d'information des neuf partis communistes en Pologne le 22 septembre 1947, <http://www.cvce.eu> (consulté 27 septembre 2016).

Document 2 : extrait d'un article de Paul Hoffman

Le 9 avril 1949, le journal ouest-allemand Süddeutsche Zeitung publie un article de l'Américain Paul G. Hoffman qui, après une année de fonction comme administrateur au Plan Marshall, dresse un premier bilan.

Cette première année du Plan Marshall a été pour moi une période d'expérience, un temps d'apprentissage qui m'a complètement désillusionné sur le plan politique. Mes contacts à l'Est et à l'Ouest m'ont donné la ferme conviction que l'objectif premier du Politburo¹ russe est de s'octroyer l'hégémonie mondiale. [...]

Le Plan Marshall considère qu'une de ses tâches principales est de parvenir à augmenter la production en Europe de l'Ouest et à améliorer rapidement le niveau de vie de sa population. Étant donné que le chômage est actuellement faible en Europe, une telle hausse du niveau de vie ne peut être obtenue que par un meilleur rendement horaire de la main-d'œuvre. En 1947, le revenu national global de toutes les nations concernées s'est élevé à 100 milliards de dollars environ. Si les peuples européens parviennent avec notre aide à augmenter ce chiffre d'un tiers, nous atteindrons à mon avis une situation permettant à des institutions libres de se maintenir.

¹ Politburo : bureau politique du parti communiste de l'URSS. Il dirige la politique de ce pays.

Source : Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, <http://www.cvce.eu> (consulté le 27 septembre 2016).

| | |
|---|--------------|
| Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art - Toutes spécialités | |
| Épreuve E5/E7 : Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique | |
| Repère de l'épreuve : 1706 – FHG HGEC | Page 7 sur 9 |

Questions

- 1) Présentez ces deux documents (sujet, auteurs, contexte de production).
- 2) Montrez comment l'URSS juge l'action des États-Unis. (document 1)
- 3) Quels sont les différents éléments du bilan dressé par Paul Hoffman dans cet extrait ? (document 2)
- 4) Que nous apprennent ces deux documents sur la guerre froide et les rapports entre les deux grandes puissances ?

ANNEXE À RENDRE AVEC LA COPIE
Partie 1, sujet 2 : l'Union européenne et ses territoires

